

# CHARTE GRAPHIQUE

## VILLE DE VILLEFONTAINE



À L'USAGE DES **PARTENAIRES** DE LA COMMUNE

*MISE À JOUR - OCTOBRE 2019*

# LE LOGO DE LA VILLE

**Objectif :** rendre le soutien de la ville visible sur vos supports de communication

Le logotype de la ville de Villefontaine constitue sa signature officielle, l'unique représentation graphique pouvant identifier officiellement la municipalité. Il a été conçu de façon à ce qu'il soit adaptable à tous les modes de reproduction, facile à reconnaître et distinctif, mais aussi pour qu'il véhicule l'image que nous souhaitons donner de la ville.

Ce logo est enregistré comme marque officielle auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) **et ne peut donc pas être utilisé sans l'accord de la commune.**

Toute organisation qui appose le logo de la ville sur ses supports doit impérativement faire valider son utilisation par la mairie, en envoyant ses fichiers à l'adresse suivante :

[communication@mairie-villefontaine.fr](mailto:communication@mairie-villefontaine.fr)

## Le nouveau logo

En 2019, dans la continuité du lancement des nouveaux outils numériques (site internet et application mobile), l'identité visuelle de la commune évolue.



Cette évolution permet plus de **lisibilité** :

- Le nom de la ville est sur une seule ligne
- Il ne manque aucune lettre
- Il n'y a plus qu'une seule nuance de vert



## Le slogan

Le slogan « **Connectée par nature** », matérialise le positionnement de la ville :

*Connectée par nature*

## Logo de la ville



Le logo doit être disposé en respectant une zone de protection.

L'espace minimum est représenté par la hauteur et la largeur (fût) du « e » .

## Déclinaisons du logo



Logo noir  
+ pétales vertes



Logo noir



Logo blanc

## Logo du CCAS



Le logo avec la mention « Centre Communal d'Action Social » écrit dans la même police est utilisé (police Brandon text).

Attention, **bien utiliser le logo** « version CCAS » et ne pas bricoler avec le logo de la ville + une écriture rajoutée.

La mention du CCAS étant rajoutée, la version du logo avec le slogan ne sera pas utilisée.

## Déclinaisons du logo du CCAS



Logo noir  
+ pétales vertes



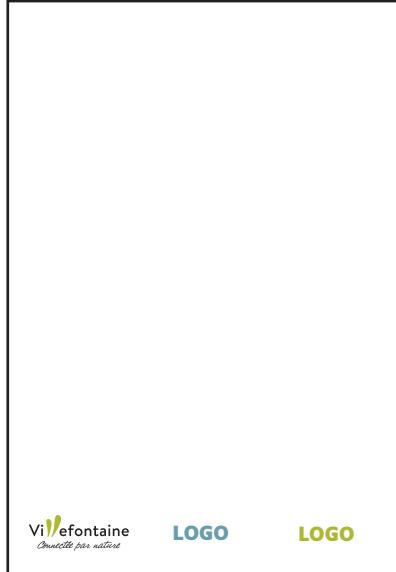
Logo noir



Logo blanc

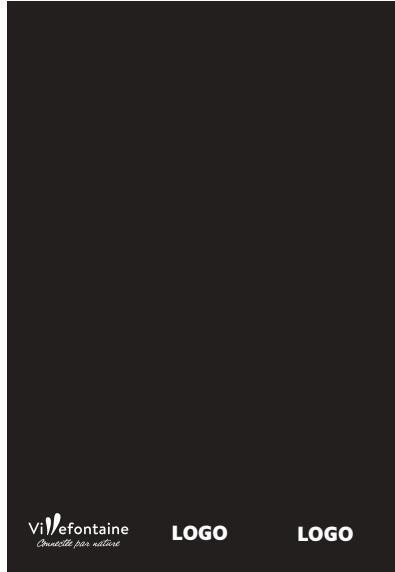
# Bonne utilisation du logo

## > Selon l'arrière-plan



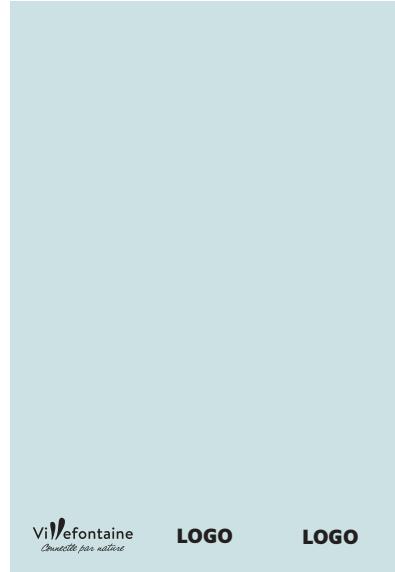
### Version sur fond blanc uni ou affiche avec bandeau

Utiliser la version noire + pétales vertes sans cartouche.



### Version sur fond noir uni ou foncé uni

Utiliser la version blanche sans cartouche.



### Version sur fond clair uni ou clair couleur

Utiliser la version noire sans cartouche.



### Version sur fond texturé avec image (en couleur ou en noir & blanc)

Utiliser la version noire + pétales vertes dans un cartouche ou sur un bandeau blanc, en respectant la zone de protection.

Bonne utilisation du logo



> Usages non autorisés

- Ne modifiez pas la couleur et n'ajoutez aucun effet (ombre portée, éclat, etc.).
- Ne remplacez pas le bloc texte par un autre style de caractère.
- N'utilisez pas de versions antérieures du logo.
- Suivez les conseils en matière d'espace autour du logo qui figurent dans ce document.
- Ne faites pas de capture d'écran du logo ou de téléchargement de l'image web.
- L'utilisation d'une seule partie du logo n'est pas autorisée.

**L'utilisation d'un ou plusieurs éléments du logotype n'est pas autorisé pour la création d'un autre signe ou logotype ou image.**



N'ajoutez pas de dégradé.



Ne remplissez pas le logo avec plusieurs couleurs.



Ne déformez pas le logo.



Ne dupliquez pas d'élément.



N'ajoutez aucun élément.



N'utilisez pas l'ancien logo de la ville.



N'appliquez aucunes autres couleurs au logo ou son cartouche que celles qui figurent dans les versions présentées en p.6.



Ne placez pas le logo dans une forme.



- N'ajoutez pas d'effets spéciaux (ombres, lueurs...)

## En pratique

### > Récupérer le logo

Le logo de la ville est à télécharger sur le site [www.villefontaine.fr](http://www.villefontaine.fr), rubrique « Charte graphique », accessible en bas de la page d'accueil.

### **Pour un usage imprimé, utilisez les versions .pdf ou .eps (mode colorimétrique CMJN) :**

- logo-partenaire-villefontaine-cmjn.eps
- logo-villefontaine-cmjn-blanc.eps
- logo-partenaire-villefontaine-cmjn-noir.eps

> idem en .pdf

### **Pour un usage digital, utilisez les versions .ai ou .png (mode colorimétrique RVB) :**

- logo-partenaire-villefontaine-rvb.ai
- logo-partenaire-villefontaine-rvb-blanc.ai
- logo-partenaire-villefontaine-rvb-noir.ai

> idem en .png

### > Pour l'utilisation du logo

Pour toute demande concernant le logo, son utilisation.

Pour faire valider vos documents faisant apparaître le logo de la ville.

#### **Contactez le service communication :**

Service communication de la mairie de Villefontaine  
Hôtel de ville  
Place Pierre Mendès France  
38090 VILLEFONTAINE  
04 74 96 00 00  
[communication@mairie-villefontaine.fr](mailto:communication@mairie-villefontaine.fr)